



MONDE

Ce que la France peut en espérer

L'accord commercial entre l'UE et l'Amérique du Sud élimine la quasi-totalité des droits de douane industriels entre les deux blocs.

Revue de détails des gains escomptés, et des contre-parties qui font débat.

Richard Hiault

avec **Dominique Chapuis**

L'accord commercial entre l'Union européenne (UE) et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) représente à ce jour le plus important qu'ait jamais conclu la Commission européenne au nom des 27 Etats membres de l'Union.

Il permet aux entreprises européennes de s'ouvrir un peu plus un marché de 270 millions de personnes pour un produit intérieur brut de 2.500 milliards d'euros. En 2024, les échanges entre les deux zones étaient équilibrés puisque, selon les chiffres d'Eurostat, l'UE avait importé 56 milliards d'euros de biens pour des exportations chiffrées à 55,2 milliards.

A l'heure où l'accès au marché américain se complique, à cause du protectionnisme de Donald Trump, les industriels européens voient leur horizon s'élargir. L'accord se traduit par une réduction des droits de douane imposés jusqu'ici à leurs produits. A terme, 91 % des biens exportés par les entreprises européennes seront exemptés de tarifs douaniers. Que ce soit sur les automobiles, taxées aujourd'hui à 35 %, les pièces automobiles (taxées de 14 à 18 %), les machines (14 à 20 %), les produits chimiques (jusqu'à 18 %), les vêtements (jusqu'à 35 %) ou encore les produits pharmaceutiques (jusqu'à 14 %).

L'accord conclu prévoit également

ment d'ouvrir un peu plus le secteur des services aux entreprises par l'intermédiaire d'une implantation locale ou sur une base transfrontalière. Que ce soit pour des services financiers, des télécommunications ou du transport maritime. Il permet aussi l'ouverture de part et d'autre des marchés publics, une amélioration de l'accès aux matières premières essentielles pour les économies européennes grâce à la réduction ou à la suppression des taxes à l'exportation des pays sud-américains, ainsi que l'élimination des restrictions à l'exportation.

L'opposition de la France

Du côté agroalimentaire, les pays du Mercosur reconnaissent un total de 357 indications géographiques protégées (IGP) européennes, dont 33 françaises. L'Europe va bénéficier d'une réduction des droits de douane appliqués sur les chocolats et confiseries (taxe de 20 %), les vins (27 %), les spiritueux (de 20 à 35 %) et les boissons non alcoolisées (de 20 à 35 %). L'accord prévoit un accès au marché sans droits de douane pour un quota de 10.000 tonnes de produits laitiers européens taxés aujourd'hui à 28 %. Cette libéralisation sera progressive et prendra dix ans. Les fromagers européens disposeront aussi d'un quota de 30.000 tonnes pour leurs exportations. Là encore, il faudra dix ans pour que ce montant soit effectif et que les droits de douane soient réduits à zéro.

En contrepartie des offres faites aux Européens, le monde agricole sud-américain va pouvoir exporter plus de produits vers l'UE. A terme, ce sont 99.000 tonnes de bœuf par an qui pourraient par exemple entrer en Europe à un taux préférentiel (7,5 %), 60.000 tonnes de riz, 45.000 tonnes de miel. Il est prévu un quota d'importation en franchise de droit de 180.000 tonnes de volaille qui s'étend sur cinq ans. Pour l'éthanol destiné à l'industrie chimique, un contingent de 450.000 tonnes en franchise de droits sera ouvert progressivement sur cinq ans. Un volume de 200.000 tonnes sera ouvert pour les autres utilisations.

Ces concessions agricoles offertes aux pays du Mercosur inquiètent de longue date les professionnels français de la filière. Le patron de la FNSEA, Arnaud Rousseau, a de nouveau rappelé l'opposition des agriculteurs français au Mercosur. Il a appelé Emmanuel Macron à s'exprimer sur ce dossier car « *il est de sa responsabilité de faire en sorte que la production agricole européenne et singulièrement française ne soit pas la variable d'ajustement de cet accord* ».

Pour Arnaud Rousseau, les agriculteurs « *ne sont pas fermés aux échanges internationaux, mais nous ne pouvons pas le faire dans des conditions de réciprocité qui ne sont pas les nôtres, et on ne peut pas accepter que soient importés en Europe des produits fabriqués avec des molécules qui*

sont interdites en Europe depuis plusieurs dizaines d'années, que ce soient des accélérateurs de croissance ou des hormones ». Une allusion, notamment, aux antibiotiques utilisés dans l'élevage de volailles au Brésil.

Face à cette opposition, Bruxelles envisagerait un renforcement des clauses de sauvegarde pour les « produits agricoles sensibles ». Ces clauses permettent de restreindre

les importations en cas de déstabilisation de la filière européenne. La FNSEA se dit réservée : « *C'est souvent difficile à activer sur le plan juridique, poursuit Arnaud Rousseau. Nous allons regarder cela de très près.* » ■

270

MILLIONS DE PERSONNES

C'est la taille du nouveau marché qui va s'ouvrir un peu plus à l'Europe.

